

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **86400202.7**

(51) Int. Cl.⁴: **D 06 P 5/00**

(22) Date de dépôt: **31.01.86**

(30) Priorité: **01.02.85 FR 8501445**

(43) Date de publication de la demande:
06.08.86 Bulletin 86/32

(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE GB IT LI LU

(71) Demandeur: **Renault épouse Lafon, Paulette, T.**
815 rue du Maréchal Foch Riorges
F-42300 Roanne(FR)

(72) Inventeur: **Renault épouse Lafon, Paulette, T.**
815 rue du Maréchal Foch Riorges
F-42300 Roanne(FR)

(74) Mandataire: **Bernasconi, Jean et al,**
Cabinet Michel Lemoine 13 Boulevard des Batignolles
F-75008 Paris(FR)

(54) **Perfectionnement aux jerseys imprimés et procédé de mise en oeuvre.**

(57) On imprime, sur la face destinée à être non apparente, ou envers, d'un jersey imprimé ou destiné à être imprimé sur sa face apparente, une impression complémentaire en correspondance avec l'impression de ladite face destinée à être apparente, de préférence à une température inférieure.

Perfectionnement aux jerseys imprimés et procédé de mise en oeuvre.

5 La présente invention a trait à un perfectionnement aux jerseys maille piqué imprimés destinés à avoir l'apparence d'un tissu tissé, chaîne et trame, fabriqué à partir d'un fil teint qui de ce fait n'a ni envers ni endroit, le dessin se reproduisant des deux côtés, ainsi
10 qu'à un procédé de mise en oeuvre de ce perfectionnement.

On utilise déjà des jerseys, c'est-à-dire des tissus tricotés selon le point jersey, au titre de substituts de tissus tissés, c'est-à-dire chaîne et trame, tels que flanelles et draperies. Ces jerseys, qui ont initialement une couleur claire écrue, reçoivent sur l'une de leurs
15 faces une impression uniforme ou à motifs leur procurant l'apparence d'un tissu chaîne et trame tel que, par exemple une flanelle, une draperie, un tweed, etc.

La présente invention se propose de perfectionner
20 ces tissus jerseys pour leur conférer une apparence encore plus proche de celle d'un tissu tissé.

L'invention a pour objet un perfectionnement aux jerseys imprimés sur une face destinée à être apparente, ou endroit, ce perfectionnement étant caractérisé en ce que
25 le jersey est muni, sur son autre face ou envers, d'une impression complémentaire en correspondance avec l'impression de ladite face destinée à être apparente.

Par impression complémentaire, on entend, dans le sens de la présente invention, une impression suffisamment peu intense pour ne pas ressortir sur la face destinée à être apparente, c'est-à-dire l'endroit, et présentant un motif similaire ou identique lorsque l'endroit en présente un, ou une couleur unie ou une texture homogène ou uniforme. L'impression doit être en correspondance en ce sens que, lorsque l'impression de l'envers comporte un motif reproduisant celui de l'endroit, ces motifs sont exactement superposés sans décalage. Lorsque la seconde impression, sur l'envers, est uniforme ou continue, la correspondance s'établit d'elle-même.

Parmi les impressions destinées à être appliquées sur la face non apparente ou envers, on préfère les impressions unies, fondues ou à motifs répétitifs tels que, par exemple, des écossais.

L'invention a également pour objet un procédé pour la mise en oeuvre de ce perfectionnement, caractérisé en ce que l'on imprime la face destinée à ne pas être apparente, ou envers, d'un jersey imprimé sur la face destinée à être apparente, ou endroit, à l'aide d'une impression complémentaire en correspondance avec l'impression de ladite face destinée à être apparente.

De préférence, on imprime d'abord la face destinée à être apparente, ou endroit.

De préférence, on fait subir au jersey, sur l'une au moins des faces et de préférence sur les deux faces, un traitement d'émerisage lui ou leur donnant un aspect duveteux.

Selon une forme de réalisation perfectionnée de l'invention, l'impression de la face non apparente est réalisée à une température plus basse que celle de la face apparente.

D'autres avantages et caractéristiques de l'invention apparaîtront à la lecture de la description suivante, faite à titre d'exemple non limitatif.

Exemple 1.

Un jersey piqué en 160 cm de large d'un grammage de 335 grammes/mètre subit une opération d'émerisage sur chacune de ses deux faces, à savoir sur l'envers et l'endroit. On imprime tout d'abord l'endroit à l'aide d'un procédé d'impression au rouleau de façon à appliquer une impression uniforme grise lui donnant un aspect de flanelle. L'impression s'effectue à une température de 220°C.

On effectue ensuite une impression de l'envers, à une température de 215°C avec la même couleur.

On obtient ainsi une pièce de tissu ayant l'apparence d'une flanelle tant à l'endroit qu'à l'envers.

Exemple 2.

Le même jersey que dans l'exemple 1 est revêtu sur son endroit de la même impression grise que dans l'exemple 1.

Sur l'envers, on imprime un motif écossais du type utilisé dans les doublures. L'impression s'effectue à une température de 215°C par un système d'impression transfert.

On obtient ainsi un tissu ayant l'apparence d'une flanelle grise revêtue d'une doublure écossais.

Exemple 3.

Un jersey en 160 cm de large ayant un grammage de 335 grammes/mètre subit un traitement de décatissage et fixation.

Il est ensuite muni sur l'endroit d'une impression à motif telle que, par exemple, un ensemble de rayures par un procédé d'impression du type transfert à une température de l'ordre de 220°C.

On effectue ensuite, sur l'envers, une impression à une température de 215°C avec des rayures exactement complémentaires, dans les mêmes couleurs mais atténuées, avec une superposition exacte des rayures des deux faces.

Exemple 4.

Le même tissu que dans l'exemple 3 revêtu de la même première impression sur l'endroit reçoit sur sa seconde

face ou envers une impression telle que dans l'exemple 1 ou dans l'exemple 2, à savoir une impression uniforme, par exemple grise ou une impression écossais donnant l'apparence d'une doublure.

5 Les tissus jerseys obtenus par le perfectionnement selon l'invention peuvent ensuite être mis en oeuvre directement dans l'industrie de l'habillement sans nécessiter de doublage. On peut également les utiliser dans les pièces d'habillement réversibles.

10 Il est ainsi possible de réaliser, en tissu jersey, des imitations de tissus tissés coûteux tels que la flanelle ou les draperies double face, et ceci avec une économie considérable pouvant être de l'ordre de 40 à 50 %.

15 Bien que l'invention ait été décrite à propos d'une forme de réalisation particulière, il est bien entendu qu'elle n'y est nullement limitée et qu'on peut lui apporter diverses modifications sans pour cela s'éloigner ni de son cadre ni de son esprit.

REVENDEICATIONS

1. Perfectionnement aux jerseys maille piqué imprimés sur une face destinée à être apparente, ou endroit, caractérisé en ce que le jersey est muni, sur son autre face
5 ou envers, d'une impression complémentaire en correspondance avec l'impression de ladite face destinée à être apparente, ou endroit.

2. Perfectionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'on utilise une impression complémentaire
10 ayant une apparence de couleur et texture unie, homogène ou uniforme.

3. Perfectionnement selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'impression complémentaire comporte un motif répétitif tel qu'un écossais.

15 4. Perfectionnement selon la revendication 1, dans lequel la face destinée à être apparente, ou endroit, présente une impression à motifs, caractérisé en ce que ladite impression complémentaire est une impression à motifs identiques ou similaires en superposition exacte avec celle de l'autre
20 face.

5. Procédé pour la mise en oeuvre du perfectionnement selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que l'on imprime la face destinée à ne pas être apparente, ou envers, d'un jersey imprimé sur la face destinée à être apparente, ou endroit, à l'aide d'une impression
25 complémentaire en correspondance avec l'impression de ladite face destinée à être apparente.

6. Procédé selon la revendication 5, caractérisé en ce que l'on imprime d'abord la face destinée à être apparente, ou endroit.
30

7. Procédé selon l'une des revendications 5 et 6, caractérisé en ce que l'on fait subir aux jerseys, sur l'une au moins des faces, un traitement d'émerisage.

8. Procédé selon l'une quelconque des revendications
35 5 à 7, caractérisé en ce que l'on effectue l'impression de la face non apparente, ou envers, à une température plus basse que celle de la face apparente, ou endroit.



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0190081

Numero de la demande

EP 86 40 0202

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
X	FR-A-2 402 733 (F. TOGONAL) * Revendications 9,10; page 4, lignes 10-18 *	1	D 06 P 5/00
X	US-A-3 874 846 (J.M. ASHE) * Revendications 1,2; colonne 1, lignes 31,32 *	1,5	
X	FR-A- 996 316 (JEAN-CONRAD THEURER et JULES-ALFRED-ANTOINE HUCK) * Page 3, résumé, points 1,2,b,3,a,b,4; page 3, colonne de gauche, alinéa 3 *	1,2,5,6	
X	FR-A- 783 092 (A.M. SCHWARZSCHILD) * Résumé 1,b,2,a,b,3; page 1, lignes 25-56 *	1,5	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
X	CHEMICAL ABSTRACTS, vol. 102, no. 18, mai 1985, page 78, abrégé no. 150872z, Columbus, Ohio, US; & JP - A - 60 09 982 (T. YOKOYAMA) 19.01.1985 * Résumé *	1,5	D 06 P
A	US-A-3 948 597 (H. SAKAOKA) * Colonne 6, revendication 1; exemples 1,2,5,6 *	1,5,6	
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 27-03-1986	Examineur DEKEIREL M.J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0190081

Numero de la demande

EP 86 40 0202

Page 2

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	GB-A-2 022 625 (ACNA) * Revendications 1,5 *	1,5	

A	DERWENT JAPANESE PATENTS REPORT, vol. 74, no. 26, 2 août 1974, pages 2,3, Section F, Londres, GB; & JP - A - 74 024 194 (DAIDO MARUTA SEIKO CO. LTD.) 20.06.1974	1,5	

Le present rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 27-03-1986	Examineur DEKEIREL M.J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X particulièrement pertinent à lui seul Y particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T théorie ou principe à la base de l'invention E document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	